

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

2CED Développement, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 941 737 322 RCS Nantes, représentée par son président la société W3, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas, et le numéro unique d'identification est le 509 686 267 RCS Brest, elle-même représentée par Monsieur Charles Cabillic en sa qualité de gérant,

La société 2CED Développement sera, au cours des présentes, désignée par sa dénomination sociale « **2CED Développement** », ou appelée la « **Société Absorbante** »,

DE PREMIERE PART,

2CED Holding, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes et le numéro unique d'identification est le 980 413 009 RCS Nantes, représentée par son président, la société 2CED Développement, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 941 737 322 RCS Nantes, elle-même représentée par la société W3, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas, et le numéro unique d'identification est le 509 686 267 RCS Brest, elle-même représentée par Monsieur Charles Cabillic en sa qualité de gérant,

La société 2CED Holding sera, au cours des présentes, désignée « **2CED Holding** », ou appelée la « **Société Absorbée** »,

DE SECONDE PART,

Il a été, en vue de la fusion par voie d'absorption de la société 2CED Holding par la société 2CED Développement, arrêté de la manière suivante la convention réglant cette fusion, sous le régime de l'article L.236-11 du Code de commerce.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

EXPOSE

I/ **2CED Développement** est une société par actions simplifiée ayant pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- *la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;*
- *la gestion et la disposition de ses participations ;*
- *l'animation des filiales et participations directes ou indirectes et la réalisation à leur profit de toutes prestations de services et de conseil ;*
- *l'assistance et le conseil à toutes sociétés en matière de fusion acquisition et dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finance, négociation, etc ;*
- *l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la licence de tous droits de propriété intellectuelle ;*
- *l'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe et toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7, 3 du Code monétaire et financier ;*
- *et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.*

Son capital social, qui s'élève à 25.378.998 euros, est divisé en 25.378.998 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et réparties comme suit :

- 58.160 actions ordinaires ;
- 13.599.261 actions de préférence de catégorie 1B, dont les caractéristiques figurent dans les statuts de 2CED Développement et en particulier à l'annexe 1 desdits statuts ;
- 97.142 actions de préférence de catégorie 2B, dont les caractéristiques figurent dans les statuts de 2CED Développement et en particulier à l'annexe 2 desdits statuts ;
- 11.621.579 actions de préférence de catégorie 3, dont les caractéristiques figurent dans les statuts de 2CED Développement et en particulier à l'annexe 3 desdits statuts ;
- 2.856 actions de préférence de catégorie 2B', dont les caractéristiques figurent dans les statuts de 2CED Développement et en particulier à l'annexe 2 desdits statuts ;
- 0 action de préférence de catégorie AB.

La société 2CED Développement a émis 11.000.000 d'obligations convertibles en actions de préférence de catégorie 1B avec bons de souscription d'actions de préférence de catégorie 1B et 690.000 stock-options ; elle n'a émis aucune autre valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à son capital.

Ses actions ne sont pas admises sur un marché réglementé.

La Société Absorbée n'a pas de valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à des titres de capital en vigueur à la date des présentes.

La société 2CED Développement a nanti (i) 14.691.692 actions ordinaires qu'elle détient au sein de la société 2CED Holding et (ii) une action ordinaire qu'elle détient au sein de la société 2CED (792 209 967 RCS Nantes) aux termes d'une déclaration de nantissement de compte-titres financiers en date du 29 avril 2025.

Conformément au contrat de prêt senior conclu le 29 avril 2025 entre la Société Absorbante en qualité d'emprunteur et la Caisse du Crédit Mutuel de Guipavas, la Banque Populaire Grand Ouest et la Banque CIC Ouest en qualité de prêteurs, l'intégralité des titres financiers de 2CED ayant vocation à être transférés au profit de l'Emprunteur dans le cadre de la Fusion Autorisée 2CED (tel que ce terme y est défini) seront inscrits sur le compte de titres financiers nanti ouvert au nom de 2CED Développement dans les livres de 2CED.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par exception, les comptes de son premier exercice social seront clos le 31 décembre 2026.

Pour les besoins de la présente fusion et conformément aux dispositions de l'article R. 236-4 du Code de commerce, la société 2CED Développement a établi un état comptable intermédiaire arrêté au 31 décembre 2025.

La durée de la société 2CED Développement expirera le 12 mars 2124, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

II/ 2CED Holding est une société par actions simplifiée ayant pour objet en France et/ou à l'étranger :

- *la prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;*
- *la gestion et la disposition de ses participations ;*
- *l'animation des filiales et participations directes ou indirectes et la réalisation à leur profit de toutes prestations de services et de conseil ;*
- *l'assistance et le conseil à toutes sociétés en matière de fusion acquisition et dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finance, négociation, etc ;*
- *l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la licence de tous droits de propriété intellectuelle ;*
- *l'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe et toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7, 3 du Code monétaire et financier ;*
- *et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.*

Son capital social, qui s'élève à 14.866.691 euros, est divisé en 14.866.691 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, et réparties comme suit :

- 14.841.692 actions ordinaires ;
- 24.999 actions de préférence de catégorie 2, dont les caractéristiques figurent dans les statuts de 2CED Holding et en particulier en annexe 2 desdits statuts ;

Ses actions ne sont pas admises sur un marché réglementé.

La Société Absorbée n'a pas de valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à des titres de capital en vigueur à la date des présentes.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de son dernier exercice social ont été clos le 31 décembre 2025 et l'associé unique a décidé, le 7 avril 2026, d'imputer la perte de l'exercice d'un montant de -747.114,96 euros au poste « Report à nouveau », le ramenant ainsi de la somme de -536.362,48 euros à la somme de -1.283.477,44 euros.

Jusqu'à la date de réalisation de la présente fusion, la société 2CED Holding ne procédera à aucune distribution de dividende et plus généralement à aucune opération affectant ou susceptible d'affecter ses capitaux propres.

La durée de la société 2CED Holding expirera le 15 octobre 2122, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

III/ Liens entre les sociétés :

A/ Liens en capital

La société 2CED Développement détient à la date de signature du présent traité de fusion et détiendra, jusqu'à la réalisation de la fusion, 100 % du capital et des droits de vote de la société 2CED Holding.

B/ Dirigeant commun

La société W3 (509 686 267 RCS Brest), représentée par Monsieur Charles Cabillic, est président de la société 2CED Développement, elle-même étant président personne morale de la société 2CED Holding.

CELA EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

PLAN GENERAL

La convention sera divisée en dix (10) parties, à savoir :

- La première : relative aux motifs de l'opération de fusion, aux comptes ayant servi de base à cette opération, au régime juridique de la fusion, à la date d'effet de ladite opération, aux méthodes de valorisation des actifs et passifs transmis et à l'absence de parité d'échange.
- La deuxième : relative au patrimoine à transmettre à titre de fusion par la société 2CED Holding.
- La troisième : relative au transfert de propriété et à l'entrée en jouissance.
- La quatrième : relative aux charges et conditions de la transmission de patrimoine.
- La cinquième : relative à la rémunération de la transmission de patrimoine.
- La sixième : relative aux déclarations par le représentant des sociétés absorbée et absorbante.
- La septième : relative à la dissolution de la Société Absorbée.
- La huitième : relative aux conditions de réalisation.
- La neuvième : relative au régime fiscal.
- La dixième : relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La présente opération de fusion s'inscrit dans le cadre du projet de simplification de la structure du groupe 2CED (le « **Groupe** »), auquel les sociétés 2CED Développement, 2CED Holding et 2CED appartiennent en rationalisant les entités et leurs activités.

En effet, la société 2CED Développement est la nouvelle tête de Groupe depuis le 29 avril 2025 à la suite d'une opération de restructuration du capital. La société 2CED Holding exerce également l'activité de *holding* et était la précédente tête de Groupe, celle-ci détenant 99,99% de 2CED, le solde, soit une action étant détenue par 2CED Développement depuis le 29 avril 2025. L'existence juridique autonome de la société 2CED Holding n'apparaît plus justifiée. En fusionnant ces deux entités, le Groupe simplifierait sa structure juridique, financière et opérationnelle, de sorte que 2CED Développement détiendrait, à l'issue de la fusion, 100% du capital social et des droits de vote de 2CED.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

La société 2CED Holding a, à la date du 31 décembre 2025, arrêté un bilan, un compte de résultat et une annexe, figurant en **Annexe 1**. Les comptes de la société 2CED Holding ont été approuvés lors des décisions de l'associé unique prises en date du 7 avril 2026.

La société 2CED Développement clôturant son premier exercice social au 31 décembre 2026, a, à la date du 31 décembre 2025, arrêté et établi un état comptable pour les besoins de la présente fusion, figurant en **Annexe 2**.

C'est sur la base de ces documents comptables qu'ont été établies les conditions de l'opération de fusion. En conséquence, un exemplaire de ces documents a été déposé au siège de chacune des sociétés où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

La fusion-absorption de la société 2CED Holding par la société 2CED Développement est soumise à un régime simplifié en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, dans la mesure où la société 2CED Développement détient 100 % du capital de la Société Absorbée.

En conséquence, il n'y a pas lieu, en vertu de la loi, à approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbée et par les associés de la Société Absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 236-9 et à l'article L. 236-10 du Code de commerce.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société 2CED Développement, le présent traité de fusion a été soumis aux associés de 2CED Développement, lesquels ont, par décisions unanimes en date du 25 juin 2026, autorisé l'opération de fusion.

De même, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la société 2CED Holding, le présent traité de fusion a été soumis à l'associé unique de 2CED Holding, lequel a, par décisions en date du 25 juin 2026, autorisé l'opération de fusion.

DATE D'EFFET DE LA FUSION

La présente fusion prendra effet juridiquement le **31 juillet 2026 à minuit (24h00)** (la « **Date de Réalisation** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura un **effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026 à minuit (24h00)** (la « **Date d'Effet** »).

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter de la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens à elle transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine dans l'état ou ils se trouveront à la Date de Réalisation.

METHODE D'EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS TRANSMIS A LA SOCIETE 2CED DEVELOPPEMENT

La Société Absorbée se trouvant sous le contrôle de la Société Absorbante, la fusion sera réalisée sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (reprenant celles du Règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées).

RAPPORT D'ECHANGE

Conformément au paragraphe II 1° de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée étant détenue à 100 % par la Société Absorbante, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, de sorte qu'il n'a pas été arrêté de parité d'échange.

DEUXIEME PARTIE

PATRIMOINE A TRANSMETTRE A TITRE DE FUSION PAR LA SOCIETE 2CED HOLDING A LA SOCIETE 2CED DEVELOPPEMENT

La société W3, Président de la société 2CED Développement, elle-même Président de la société 2CED Holding, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société 2CED Développement, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, transmet à titre de fusion, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après exprimées, à la société 2CED Développement, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par la société W3, *ès-qualités* de représentant dûment habilité de cette société, sous les mêmes conditions, de la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la société 2CED Holding tel que le tout ressortait au 31 décembre 2025 avec les résultats actifs et passifs des opérations faites par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2026 (inclus).

Au 31 décembre 2025, date d'arrêté des comptes annuels de la société 2CED Holding, l'actif et le passif de la société 2CED Holding consistaient dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société 2CED Holding devant être dévolu à la société 2CED Développement dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

I/ ACTIFS DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE SUR LA BASE DES COMPTES DE LA SOCIETE 2CED HOLDING AU 31 DECEMBRE 2025 :

1°/ Les éléments incorporels se rattachant à l'activité de la société 2CED Holding, en ce compris le bénéfice et la charge de tous accords, traités, marchés et contrats conclus avec des tiers, lesdites immobilisations incorporelles transmises à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025, soit mémoire

2°/ Les immobilisations financières transmises à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025, soit 20.375.968,50 euros se décomposant comme suit :

	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net
Participations, dont le détail figure en Annexe 3	20.375.953,50 euros	Néant	20.375.953,50 euros
Autres titres immobilisés	15,00 euros	Néant	15,00 euros

3°/ Les actifs circulants transmis à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2025, soit 1.925.806,61 euros se décomposant comme suit :

	Brut	Amortissements / Dépréciations	Net
Autres créances	1.830.077,66 euros	Néant	1.830.077,66 euros
Disponibilités	95.728,95 euros	Néant	95.728,95 euros

MONTANT TOTAL DE L'ACTIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE 2CED HOLDING AU 31 DECEMBRE 2025 : 22.301.775,11 euros

Suivant inventaire desdits éléments d'actif dont un exemplaire a été déposé au siège de chacune des sociétés 2CED Holding et 2CED Développement où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

D'une manière générale, la transmission à titre de fusion faite par la société 2CED Holding à la société 2CED Développement comprendra l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour comme aussi à la Date de Réalisation sans aucune exception ni réserve.

II/ PASSIFS DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE SUR LA BASE DES COMPTES DE LA SOCIETE 2CED HOLDING AU 31 DECEMBRE 2025 :

1°/ Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élevant au 31 décembre 2025 à : 9.434,40 euros

2°/ Les dettes fiscales et sociales s'élevant au 31 décembre 2025 à : 754.936,00 euros

3°/ Les autres dettes s'élevant au 31 décembre 2025 à : 7.198.846,96 euros

MONTANT TOTAL DU PASSIF TRANSMIS PAR LA SOCIETE 2CED HOLDING AU 31 DECEMBRE 2025 : 7.963.217,36 € euros

Selon inventaire desdits éléments de passif dont un exemplaire a été déposé au siège de chacune des sociétés 2CED Holding et 2CED Développement où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

III/ MONTANT DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE 2CED HOLDING TRANSMIS :

Le montant total des actifs de la société 2CED Holding sur la base des comptes au 31 décembre 2025 s'élevant à : **22.301.775,11 euros**

Le montant du passif de la société 2CED Holding transmis sur la base des comptes au 31 décembre 2025 s'élevant à : **7.963.217,36 euros**

LE MONTANT DE L'ACTIF NET TRANSMIS S'ELEVE DONC A : 14.338.557,75 euros

IV/ ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, la société 2CED Développement bénéficiera des engagements reçus par la société 2CED Holding énumérés en **Annexe 4** et sera substituée à la société 2CED Holding dans la charge des engagements donnés par cette dernière dans le cadre de ses activités énumérés à ladite **Annexe 4**.

TROISIEME PARTIE

PROPRIETE - JOUISSANCE

La Société Absorbante aura la propriété des biens et droits de la Société Absorbée en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la Date de Réalisation.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, elle en aura la jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026 à 00h00 (première heure de la date d'ouverture de l'exercice social en cours de la Société Absorbée). Toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre le 1^{er} janvier 2026 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Absorbante. Le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales éventuellement occasionnées par la dissolution de la Société Absorbée, seront transmis à la Société Absorbante.

QUATRIEME PARTIE

CHARGES ET CONDITIONS

I/ En ce qui concerne la Société Absorbante

La présente fusion est faite sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, à savoir :

1. La Société Absorbante prendra les biens et droits à elle transmis, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
2. Elle sera subrogée dans le bénéfice de tous droits ainsi que dans le bénéfice et la charge de tous traités, marchés et conventions intervenus avec toutes administrations et tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont transmis, et, en particulier, tous les contrats en cours, souscrits par la Société Absorbée, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à la Société Absorbée.
3. Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.
4. Elle supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits, transmis par la Société Absorbée.
5. Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits transmis, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6. Elle aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle transmis et fera son affaire personnelle, après réalisation de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
7. Elle reprendra, à compter de la Date de Réalisation, tous les contrats de travail des salariés de la Société Absorbée avec tous leurs droits et avantages acquis. Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, elle sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des dispositions de tous contrats de travail, engagements, conventions et engagement unilatéraux à l'égard des salariés transférés.
8. Elle sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée dans les limites et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes d'emprunt ou titres de créances pouvant exister, comme la Société Absorbée est tenue de le faire elle-même et avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu.

Elle sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions et des avals, le cas échéant, pris par la Société Absorbée et bénéficiera de toutes contre garanties y afférent.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel, sans revendication possible de part ni d'autre.

Les créanciers des Sociétés Absorbée et Absorbante dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

9. En ce qui concerne plus particulièrement la prise en charge des prêts éventuellement consentis à la Société Absorbée, le représentant de la Société Absorbante déclare bien connaître leurs conditions et dispenser le représentant de la Société Absorbée de plus amples explications. Le représentant de la Société Absorbante oblige cette société à remplir intégralement toutes les obligations souscrites par la Société Absorbée à l'égard des organismes prêteurs et à faire, auprès desdits organismes, toutes demandes nécessaires au transfert et au maintien au bénéfice de la Société Absorbante desdits prêts et crédits.
10. Elle sera substituée à la Société Absorbée dans les litiges et dans les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions.
11. En ce qui concerne les droits de propriété industrielle et commerciale compris dans la transmission faite à titre de fusion par la Société Absorbée, la Société Absorbante disposera seule de la propriété et de tous les droits y afférents, à compter de la réalisation définitive des présentes.

En conséquence, à compter de cette date, elle aura seule le droit de les exploiter librement comme bon lui semblera et à ses risques et profits sur toute l'étendue du territoire où ces éléments incorporels sont ou seront protégés, étant toutefois précisé qu'elle sera substituée et subrogée dans tous les droits et obligations relevant de conventions relatives à ces éléments incorporels conclues avec des tiers.

Elle aura également le droit dans ces territoires, d'entreprendre, de reprendre ou de continuer à son nom, à ses frais, risques et profits tant en demande qu'en défense, tous droits, instances, procédures ou actions relatifs à ces éléments incorporels.

Elle sera substituée, le cas échéant, dans tous les droits et obligations résultant notamment de la propriété des marques ou logo de la Société Absorbée.

12. Après réalisation définitive de la fusion visée aux présentes, la Société Absorbante aura tous pouvoirs pour, au lieu et place de la Société Absorbée, relativement aux droits et biens transmis ou au passif pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes en suite de ces décisions.

II/ En ce qui concerne la Société Absorbée

1. La présente fusion est faite sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
2. Le représentant de la Société Absorbée oblige celle-ci à fournir à la société 2CED Développement tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports faits à titre de fusion et l'entier effet de la présente convention. Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à première réquisition de la société 2CED Développement à faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présentes et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
3. Le représentant de la Société Absorbée, *ès-qualités*, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société 2CED Développement aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus transmis ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
4. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à un accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante.
5. Le représentant de la Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de la Société Absorbée conformément aux pratiques antérieures et à la gestion passée et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

CINQUIEME PARTIE

REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DE PATRIMOINE

Absence d'augmentation de capital de la société 2CED Développement

La société 2CED Développement détenant 100 % du capital de la société 2CED Holding, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société 2CED Développement en contrepartie du montant net de la transmission réalisée par la Société Absorbée.

Boni/Mali de fusion

La différence entre la valeur de l'actif net transmis par la Société Absorbée, soit 14.338.557,75 euros, et la valeur nette comptable des titres de la Société Absorbée dans les comptes de la Société Absorbante, constitue le boni/mali de fusion, lequel sera comptabilisé conformément à la réglementation comptable applicable (745-1, 745-2 & 745-3 du Règlement N°2019-06 du 8 novembre 2019 modifiant le règlement ANC N°2014-03).

Reconstitution du poste provisions réglementées

La Société Absorbée a un montant de 332.602,59 euros figurant au bilan sous le poste « provisions réglementées ». Cette provision sera reconstituée à la Date de Réalisation au bilan de la Société Absorbante sous le poste « autres réserves ».

SIXIEME PARTIE

DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

I/ Sur la Société Absorbée

- 1°/ Qu'elle n'a jamais été en état de liquidation de biens ou de redressement judiciaire, n'a jamais bénéficié d'un jugement de suspension provisoire des poursuites et n'a fait l'objet d'aucune des procédures prévues par le Code de Commerce sur le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises.
- 2°/ Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.
- 3°/ Que la Société Absorbée n'a contracté aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence vis-à-vis de quiconque.

II/ Sur les biens transmis par la Société Absorbée

- 1°/ Qu'aucun bien immobilier ne figure parmi les biens transmis à la Société Absorbante dans le cadre de la présente fusion.
- 2°/ Que les biens transmis sont libres de tous privilèges ou nantissements sous réserve des inscriptions prises dont la Société Absorbante a parfaite connaissance et dispense le représentant de la Société Absorbée de donner de plus amples explications.

3°/ Qu'ils sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la Société Absorbante déclare, en tant que de besoin, dispenser le représentant de la Société Absorbée :

- de donner de plus amples explications sur l'origine de propriété des biens et droits transmis, en ce compris les fonds transmis par la Société Absorbée ;
- d'indiquer le montant du chiffre d'affaires et des résultats réalisés par la société au cours des trois derniers exercices ;
- de dresser l'inventaire de ses livres comptables ;
- de dresser la liste des litiges en cours.

III/ Sur le passif de la Société Absorbée

1°/ Que les chiffres totaux ci-dessus mentionnés des passifs de la Société Absorbée au 31 décembre 2025 et les détails de ces passifs sont exacts et sincères.

2°/ Qu'il n'existait dans la Société Absorbée, à la date du 31 décembre 2025, aucun passif révélé et non comptabilisé.

3°/ Que tous les litiges, lorsqu'il en existe, ont été dûment provisionnés.

SEPTIEME PARTIE

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la société 2CED Développement, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée devant être transmis à la Société Absorbante, la dissolution de la Société Absorbée du seul fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Tous pouvoirs sont conférés au représentant légal de la Société Absorbée, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'opération de fusion par lui-même, ou par un mandataire par lui désigné et, en conséquence, de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de la société 2CED Holding à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission dudit patrimoine, et enfin de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations fiscales ou autres.

HUITIEME PARTIE

CONDITIONS DE REALISATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la réalisation de la fusion prévue aux présentes ne donne pas lieu, en vertu de la loi, à approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbée et par les associés de la Société Absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés aux articles L. 236-9 quatrième alinéa du I et L. 236-10 du Code de commerce.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

NEUVIEME PARTIE

REGIME FISCAL

I/ Dispositions générales

Les représentants légaux de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion.

II/ Impôt sur les Sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, il est rappelé que la fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2026 à 00h00. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

A/ Option pour le régime fiscal de faveur des fusions

La Société Absorbante et la Société Absorbée déclarent placer la fusion sous le régime fiscal de faveur des fusions, tel qu'il est défini à l'article 210 A du code général des impôts (« CGI »).

Elles déclarent que leur siège social réel est situé en France, qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux et sont donc soumises à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions visées à l'article 210 A du CGI et notamment à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition a été différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la présente fusion ainsi que, le cas échéant, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit et la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuations des cours ;
- se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont transmises par la présente fusion d'après la valeur qu'elles avaient, d'un point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée et, le cas échéant, dans les écritures des sociétés dont la Société Absorbée avait elle-même reçu lesdites immobilisations dans le cadre d'opérations de fusion, de scissions ou d'apport placées sous le régime fiscal de faveur des fusions ;
- réintégrer dans ses bénéfices imposables les plus-values dégagées lors de la transmission par la présente fusion des biens amortissables et ce dans les conditions et délais fixées par l'article 210 A du CGI. En cas de cession d'un bien amortissable, la Société Absorbante soumettra à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente au bien cédé qui n'aura pas encore été réintégrée ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations reçus de la Société Absorbée pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la présente fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ; et

La Société Absorbante s'engage à conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime des sociétés mères et filiales prévu à l'article 145 du CGI.

La Société Absorbante s'engage à reprendre et à respecter les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation d'opérations antérieures de fusion, de scissions ou d'opérations assimilées (au sens de l'article 210-0 A du CGI), notamment en ce qui concerne les provisions et les biens et droits transmis dans le cadre des présentes.

La Société Absorbante s'engage conformément aux commentaires administratifs (BOI-IS-FUS-30-20, §10, en date du 15/04/2020), à reprendre les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux actifs qui lui ont été transmis dans le cadre de la présente fusion, et séparer la valeur d'origine de ces biens des amortissements et provisions pour dépréciation précédemment comptabilisés par la Société Absorbée sur ces actifs. La Société Absorbante procédera au calcul des amortissements déductibles fiscalement relatifs aux actifs reçus dans le cadre de la présente fusion, sur la base de la valeur d'origine que ces actifs avaient dans les comptes de la Société Absorbée.

B/ Etats de suivi et registre spécial des plus-values en sursis ou report d'imposition

Conformément aux dispositions des articles 54 septies I du CGI et 38 *quindecies* de l'annexe III au CGI, la Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat et le cas échéant aux déclarations de résultat ultérieures un état de suivi conforme au modèle fourni par l'administration fiscale faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans la fusion de la Société Absorbée, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés. Ce même état de suivi devra être joint par la Société Absorbée à sa déclaration de cessation d'activité dans les 60 jours de la publication de la fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 54 septies II du code général des impôts, la Société Absorbante s'engage à porter sur un registre spécial, à tenir à disposition de l'administration fiscale, les plus-values dégagées lors de l'apport des éléments d'actifs non amortissables qui bénéficient d'un sursis d'imposition en application du régime spécial de l'article 210 A du code général des impôts.

C/ Déclaration à effectuer par la Société Absorbée

Conformément aux dispositions combinées des articles 201, 1° et 286, I. 1° du CGI, la Société Absorbante, pour le compte de la Société Absorbée, s'engage à informer l'administration fiscale de la cessation d'activité de la Société Absorbée dans un délai de 30 jours à compter de la première publication dans un journal d'annonces légales de la dissolution de la Société Absorbée par l'effet de la fusion.

Par ailleurs, la Société Absorbante, pour le compte de la Société Absorbée, s'engage à souscrire dans un délai de 60 jours, une déclaration des résultats non encore imposés de la Société Absorbée devant faire l'objet d'une imposition immédiate, ainsi que l'état de suivi des plus-values d'apport exonérées lors de la fusion conformément à l'article 54 septies I du CGI.

III/ Enregistrement

La Société Absorbante et la Société Absorbée, toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés, entendent placer la présente fusion sous le régime spécial prévu à l'article 816 du CGI, en application duquel la formalité de l'enregistrement sera effectuée gratuitement.

IV/ Taxe sur la Valeur Ajoutée

Dans la mesure où (i) la fusion envisagée emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI, (ii) la Société Absorbante et la Société Absorbée sont toutes deux assujetties redevables de la TVA et (iii) la Société Absorbante poursuivra l'exploitation de l'universalité transmise par la Société Absorbée, les livraisons et les prestations de services réalisées à l'occasion de la présente Fusion seront dispensées de TVA en application des dispositions de l'article 257 bis du CGI.

En conséquence, ces livraisons et prestations de services ne sont pas soumises à la TVA.

En outre la Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée et s'engage en conséquence à respecter les obligations auxquelles la société absorbée aurait été tenue si elle avait poursuivi l'exploitation.

La Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée, ce qui implique :

- d'une part, que le crédit de TVA dont pourrait disposer la Société Absorbée sera automatiquement transféré à la Société Absorbante ; et
- d'autre part, que la Société Absorbante sera tenue de procéder, le cas échéant, aux régularisations des droits à déduction prévues par les dispositions des articles 206 et 207 de l'Annexe II au CGI auxquelles la Société Absorbée aurait été tenue de procéder si elle avait poursuivi son activité.

V/ Taxe et participations assises sur les salaires

La Société Absorbante reprendra les obligations qui incombent à la Société Absorbée, à raison des salaires versés par elle depuis la Date de Réalisation.

Au regard de la participation au financement de la formation professionnelle, la Société Absorbante, s'engage, pour le compte de la Société Absorbée, à transmettre à l'administration, dans les 60 jours de sa cessation d'activité, les informations relatives aux modalités d'accès à la formation professionnelle de ses salariés et à prendre en charge les versements restant dus, le cas échéant, par la Société Absorbée au titre de l'année en cours.

VI/ Autres impôts et taxes

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dû par cette dernière au jour de sa dissolution. La Société Absorbante sera également subrogée dans toutes prérogatives fiscales pouvant bénéficier à la Société Absorbée.

En outre, la Société Absorbante déclare opter pour le régime dérogatoire prévu à l'article 42 septies du CGI en matière d'imposition étalée des fractions de subventions d'équipements non imposées chez la Société Absorbée.

D'une manière générale, la Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou supportera la charge de l'ensemble des engagements fiscaux qui auraient été précédemment pris par la Société Absorbée au titre d'opérations bénéficiant d'un régime fiscal de faveur, notamment, s'agissant des droits d'enregistrement, de l'impôt sur les sociétés et/ou de taxes sur le chiffre d'affaires.

DIXIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

I/ Formalités

- 1° - La Société Absorbante remplira dans les délais légaux toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués à titre de fusion.
- 2° - La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires dans toutes administrations qu'il appartiendra pour faire mettre à son nom les biens transmis.
- 3° - La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle transmis.

II/ Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus transmis, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante aux termes du présent acte.

III/ Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits transmis par la Société Absorbée.

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et actions de la Société Absorbée pour se faire délivrer à ses frais tous titres quelconques ainsi que les copies et photocopies d'archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits transmis.

IV/ Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante ainsi que son représentant l'y oblige.

V/ Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, *ès-qualités*, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

VI/ Signature électronique

La Société Absorbée et la Société Absorbante reconnaissent que les présentes ont été conclues sous forme d'écrit électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de chaque signature avec les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

La Société Absorbante et la Société Absorbée reconnaissent et acceptent que la signature des présentes par le procédé électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois et réglementations relatives à la signature électronique et, par conséquent, renoncent irrévocablement et inconditionnellement à tout droit qu'elles pourraient avoir d'engager une action en justice et/ou une réclamation, directement ou indirectement, découlant de la fiabilité dudit procédé de signature électronique et/ou de la preuve de leurs intentions de conclure le présent acte de cession de parts sociales à cet égard.

VII/ Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

 Charles Cabillic

2CED Développement

Représentée par W3

Elle-même représentée par Charles Cabillic

 Charles Cabillic

2CED Holding

Représentée par 2CED Développement

Elle-même représentée par W3

Elle-même représentée par Charles Cabillic

Annexe 1

Bilan, compte de résultat et annexe de la Société Absorbée

Comptes annuels

SAS 2CED Holding

31/12/2025

Ce document contient 87 pages



SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Compte rendu de travaux de l'expert-comptable	4
1	<i>Comptes annuels</i>	5
1.1	Bilan Actif	6
1.2	Bilan Passif	7
1.3	Compte de résultat	8
1.4	Bilan actif (détail)	10
1.5	Bilan passif (détail)	11
1.6	Compte de résultat (détail)	13
1.7	Annexe aux comptes annuels	15
2	<i>Déclarations et liasse fiscale</i>	42
2.1	2065 Impôt sur les sociétés	43
2.2	2065 Bis - Annexe 2065	44
2.3	2050 Bilan actif	45
2.4	2051 Bilan passif	46
2.5	2052 Compte de résultat	47
2.6	2053 Compte de résultat (suite)	48
2.7	2054 Immobilisations	50
2.8	2055 Amortissements	51
2.9	2056 Provisions inscrites au bilan	52
2.10	2057 Etat des créances et dettes	53
2.11	2058-A Détermination résultat fiscal	54
2.12	2058-B Déficit provisions non déductibles	55
2.13	2058-B Provisions non déductibles	56
2.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	57
2.15	2059-A Détermination PMV	58
2.16	2059-B Affectation PVCT	60
2.17	2059-C Suivi MVL	61
2.18	2059-D Affectation PVL	62
2.19	2059-E Détermination VA produite	63
2.20	2059-F Capital social	64
2.21	2059-G Filiales	65
2.22	Déclaration 2065 Groupe	66
2.23	2058-A Bis	68
2.24	2058-B Bis	69
2.25	2058-CG	70
2.26	2058-DG	73
2.27	2058-ER Société	74

SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

2.28	2058-ER Filiales	75
2.29	2058-ER Groupe	76
2.30	2058-ES	77
2.31	2058-FC	78
2.32	2058-PAP (filiales)	79
2.33	2058-PV	80
2.34	2058-RG	81
2.35	2058-SG	82
2.36	2058-TS	83
2.37	2029-B	84
2.38	2029-B Bis	86

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
Téléphone : 02 28 24 10 01
Site internet : www.rydge.fr

SAS 2CED Holding
8 allée Baco
44000 Nantes

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS 2CED Holding relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	22 301 775	€
• Chiffre d'affaires :	100 623	€
• Résultat net comptable :	-747 114	€

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

RYDGE CONSEIL

Mickaël Menguy
Expert-comptable
Associé



SAS 2CED Holding

Comptes annuels



Page : 5 / 87

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024	
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)		475	475			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. et out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
	TOTAL					
Immobilisations financières (2)	Participations	20 375 953		20 375 953	20 376 627	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	15		15	15	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL	20 375 968		20 375 968	20 376 642	
Total de l'actif immobilisé (III)		20 375 968		20 375 968	20 376 642	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits (intermédiaires et finis)				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes				
		Créances clients et comptes rattachés	1 830 077		1 830 077	332 727
		Autres créances				
		Charges constatées d'avance				
	TOTAL	1 830 077		1 830 077	332 727	
Divers	VMP					
	Autres titres					
	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	95 728		95 728	250 269	
	TOTAL	95 728		95 728	250 269	
Total de l'actif circulant (IV)		1 925 806		1 925 806	582 997	
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		22 302 250	475	22 301 775	20 959 639	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

SAS 2CED Holding

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 14 866 691)	14 866 691	9 413 481	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	109 084	108 748	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves :			
	Réserve légale	15 683	15 683	
	Réerves statutaires ou contractuelles			
	Réerves réglementées			
	Autres réserves	297 974	297 974	
	Report à nouveau	-536 362		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-747 114	-536 362		
Situation nette avant répartition	14 005 955	9 299 524		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	332 602	177 755		
Total des capitaux propres (I)		14 338 557	9 477 280	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres (I bis)				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total des provisions (II)				
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles		242 394	
	Autres emprunts obligataires		5 055 649	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 065 632	
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		940 943	
	Instruments financiers à terme			
	Total des emprunts et dettes assimilées			11 304 618
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 434	20 891	
	Dettes fiscales et sociales	754 936	155 395	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 198 846	1 454		
Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)		7 963 217	11 482 359	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		22 301 775	20 959 639	
Renvois	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
(1) Dont emprunts participatifs				
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	7 963 217	2 071 524		

SAS 2CED Holding

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services	100 623		100 623	617 496
	Chiffre d'affaires net	100 623		100 623	617 496
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				-1 498
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			3	
Total des produits d'exploitation				100 627	615 997
Charges d'exploitation	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			586 892	587 632
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 332	
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations - sur immobilisations amortissements amt. & depr. - dépréciations sur actif circulant dépréciations - provisions				380
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				4
	Total des charges d'exploitation				590 224
Résultat d'exploitation (I)				-489 596	27 979
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (II)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (III)				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			12 984	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières			1 783		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des produits financiers				14 767	
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			376 882	588 282
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			674	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des charges financières				377 557	588 282
Résultat financier (IV)				-362 789	-588 282
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± I ± II - III ± IV) (V)				-852 386	-560 302

SAS 2CED Holding

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (1) Total			
Charges exceptionnelles (2) Total		154 846	154 846
Résultat exceptionnel (VI)		-154 846	-154 846
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôt sur les bénéfices (VIII)		-260 118	-178 787
Total des produits		115 395	615 997
Total des charges		862 510	1 152 359
BÉNÉFICE OU PERTE (± V ± VI - VII - VIII)		-747 114	-536 362
(1) Dont	Produits afférents à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	Charges afférentes à des exercices antérieurs Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	12 984	615 997
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	215 719	33 283

SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Frais d'établissement	0,00	0,00	NS
20110000 FRAIS DE CONSTITUTION	475,42	475,42	
28011000 AMORT FRAIS DE CONSTITUTION	-475,42	-475,42	
Participations	20 375 953,50	20 376 627,81	
26100000 TITRES 2CED	19 326 398,91	19 327 073,22	
26110000 FRAIS D'ACQUISITION DE TITRES 2CED	774 234,35	774 234,35	
26120000 BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS 2CED	275 320,24	275 320,24	
Autres titres immobilisés	15,00	15,00	
27100000 TITRES IMMOBILISES AUTRES	15,00	15,00	
Total immobilisations financières	20 375 968,50	20 376 642,81	
Total actif immobilise	20 375 968,50	20 376 642,81	
Autres créances	1 830 077,66	332 727,95	450.02
44566400 TVA ACHAT 20%	234,40	2 343,95	-90
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	5 065,00	0,00	NS
44583100 TVA A REGULARISER	3 303,30	0,00	NS
44586000 TVA / FACTURES NON PARVENUES	1 338,00	1 138,00	17.57
45110000 2CED DEVELOPPEMENT	983 972,96	0,00	NS
45151000 COMPTE COURANT 2CED - INTEGRATION FISCALE	836 164,00	329 246,00	153.96
Total créances	1 830 077,66	332 727,95	450.02
Disponibilités	95 728,95	250 269,21	-61.75
51200000 BANQUE CMB	58 202,47	164 801,15	-64.68
51250000 BPGO AUGM	37 526,48	85 468,06	-56.09
Total divers actifs circulants	95 728,95	250 269,21	-61.75
Total actif circulant	1 925 806,61	582 997,16	230.33
TOTAL ACTIF	22 301 775,11	20 959 639,97	6.4

SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Capital	14 866 691,00	9 413 481,00	57.93
10100000 CAPITAL	14 866 691,00	9 413 481,00	57.93
Primes d'émission, de fusion, d'apport	109 084,30	108 748,55	0.31
10410000 PRIME D'EMISSION	109 084,30	108 748,55	0.31
Réserve légale	15 683,00	15 683,00	
10610000 RESERVE LEGALE	15 683,00	15 683,00	
Autres réserves	297 974,30	297 974,30	
10680000 RESERVES FACULTATIVES	297 974,30	297 974,30	
Report à nouveau	-536 362,48	0,00	NS
11900000 REPORT A NOUVEAU	-536 362,48	0,00	NS
Résultat de l'exercice	-747 114,96	-536 362,48	-39.29
Résultat de l'exercice	-747 114,96	-536 362,48	-39.29
Provisions réglementées	332 602,59	177 755,72	87.11
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	332 602,59	177 755,72	87.11
Total capitaux propres	14 338 557,75	9 477 280,09	51.29
Emprunts obligataires convertibles	0,00	242 394,13	-100
16881000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES	0,00	242 394,13	-100
Autres emprunts obligataires	0,00	5 055 649,00	-100
16300000 AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	0,00	5 055 649,00	-100
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	5 065 632,37	-100
16400000 EMPRUNT CMB	0,00	1 646 948,20	-100
16410000 EMPRUNT CMB IN FINE	0,00	825 000,00	-100
16420000 EMPRUNT BPGO	0,00	1 646 407,22	-100
16430000 EMPRUNT BPGO IN FINE	0,00	825 000,00	-100
16884000 INTERETS COURUS NON ECHUS	0,00	122 276,95	-100
Emprunts et dettes financières divers	0,00	940 943,41	-100
45100000 2CED	0,00	907 660,41	-100
45880000 ASSOCIES - INTERETS COURUS	0,00	33 283,00	-100
Total emprunts et dettes assimilées	0,00	11 304 618,91	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 434,40	20 891,66	-54.84
40110000 Fournisseurs	1 406,40	14 063,66	-90
40810000 Fournisseurs - Factures non parvenues	8 028,00	6 828,00	17.57
Dettes fiscales et sociales	754 936,00	155 395,00	385.82
44400000 ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES	754 835,00	150 459,00	401.69
44551000 TVA A DECAISSER	101,00	4 936,00	-97.95
Autres dettes	7 198 846,96	1 454,31	NS
45100000 2CED	6 994 837,24	0,00	NS

SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
45880000 ASSOCIES - INTERETS COURUS	202 735,00	0,00	NS
46860000 CHARGES A PAYER	1 274,72	1 454,31	-12.35
Total dettes	7 963 217,36	11 482 359,88	-30.65
TOTAL PASSIF	22 301 775,11	20 959 639,97	6.4

SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Production vendue (services)	100 623,60	617 496,00	-83.7
70600000 REFACTURATION PERSONNEL DETACH	100 623,60	617 496,00	-83.7
<i>Chiffre d'affaires net</i>	100 623,60	617 496,00	-83.7
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	-1 498,49	100
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	0,00	-1 498,49	100
Autres produits	3,97	0,00	NS
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	3,97	0,00	NS
<i>Total produits d'exploitation</i>	100 627,57	615 997,51	-83.66
Autres achats et charges externes	586 892,11	587 632,77	-0.13
62100000 PERSONNEL DETACHE	2 305,58	3 017,02	-23.58
62150000 DIRECTION	571 476,00	561 360,00	1.8
62260000 HONORAIRES	372,00	20 311,95	-98.17
62262000 HONORAIRES JURIDIQUE	4 970,89	0,00	NS
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENT.	510,00	177,96	186.58
62510000 FRAIS DEPLACEMENT	3 274,43	1 990,03	64.54
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	3 983,21	775,81	413.43
Impôts, taxes et versements assimilés	3 332,00	0,00	NS
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	3 265,00	0,00	NS
63511100 CFE CVAE	67,00	0,00	NS
Dotation aux amortissements sur immobilisations	0,00	380,34	-100
68111000 DOTATION IMMOB INCORPORELLES	0,00	380,34	-100
Autres charges	0,00	4,51	-100
65800000 CHARGES DIVERSES	0,00	4,51	-100
<i>Total charges d'exploitation</i>	590 224,11	588 017,62	0.38
Résultat d'exploitation	-489 596,54	27 979,89	NS
Produits financiers de participation	12 984,00	0,00	NS
76170000 INTERETS DES CREANCES RATTACHEES AUX PARTICIPATI	12 984,00	0,00	NS
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 783,55	0,00	NS
76710000 PRODUITS DE CESSIION D IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 783,55	0,00	NS
<i>Total produits financiers</i>	14 767,55	0,00	NS
Intérêts et charges assimilées	376 882,79	588 282,50	-35.94
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	74 252,43	302 124,23	-75.42
66151000 INTERETS COMPTE COURANT	215 719,00	33 283,00	548.14
66160000 INTERETS BANCAIRES	4 497,36	92,82	NS
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	82 414,00	252 782,45	-67.4
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	674,31	0,00	NS
66710000 VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	674,31	0,00	NS
<i>Total charges financières</i>	377 557,10	588 282,50	-35.82

SAS 2CED Holding

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Résultat financier	-362 789,55	-588 282,50	38.33
Résultat courant avant impôt	-852 386,09	-560 302,61	-52.13
Charges exceptionnelles	154 846,87	154 846,87	
68725000 DOT. AMORTS. DEROGATOIRES	154 846,87	154 846,87	
Resultat exceptionnel	-154 846,87	-154 846,87	
Impôt sur les bénéfices	-260 118,00	-178 787,00	-45.49
69890000 IS - GAIN D'INTEGRATION FISCALE	-260 118,00	-178 787,00	-45.49
BÉNÉFICE OU PERTE	-747 114,96	-536 362,48	-39.29

SAS 2CED Holding

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1.	Evénements principaux	4
1.2.	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	5
2.	Principes et méthodes comptables	6
2.1.	Principes généraux	6
2.1.1.	Règlement comptable	6
2.1.2.	Dérogations	6
2.1.3.	Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction	6
2.1.4.	Information d'importance significative nécessaire à la bonne compréhension des comptes annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans l'annexe	7
2.2.	Changement de règles et méthodes comptables	7
2.2.1.	Changement de réglementation comptable	7
2.2.2.	Changements de méthode comptable	8
2.2.3.	Changements d'estimation comptable	8
2.2.4.	Corrections d'erreurs	8
3.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	9
3.1.	Actif immobilisé	9
3.1.1.	État de l'actif immobilisé (brut)	10
3.1.2.	Amortissements de l'actif immobilisé	11
3.1.3.	Durées d'amortissement	12
3.1.4.	Amortissements et dépréciations – État de rapprochement entre ouverture et clôture	12
3.1.5.	Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.	12
3.1.6.	Informations relatives aux filiales et participations	14
3.2.	Actif circulant	15
3.2.1.	Créances	15
3.2.2.	Produits à recevoir	16
3.2.3.	Actif circulant / dépréciations	16
3.3.	Dépréciations de l'actif	17
3.4.	Capitaux propres	17

3.4.1.	Capital social	17
3.4.2.	Actions propres, parts bénéficiaires	17
3.4.3.	Variation des capitaux propres	18
3.4.1.	Obligations convertibles en action	18
3.4.2.	Provisions réglementées	19
3.5.	Passifs et provisions	19
3.5.1.	Provisions	19
3.6.	Dettes	20
3.6.1.	Dettes financières et autres dettes	20
3.6.2.	Charges à payer	21
3.6.3.	Passifs non comptabilisés	21
3.7.	Compte de résultat	22
3.7.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	22
3.7.2.	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	22
4.	Informations relatives à la fiscalité	24
4.1.	Impôt sur les bénéfices	24
4.1.1.	Ventilation	24
4.1.2.	Intégration fiscale	24
5.	Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché	25
5.1.	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	25
6.	Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	26
6.1.	Engagements financiers donnés et reçus	26
6.2.	Autres opérations non inscrites au bilan	26
7.	Informations relatives à l'effectif	27
7.1.	Informations relatives à l'effectif	27

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Le 29 avril 2025,
 - 298 050 BSPCE 2023 ont été exercés donnant droit pour chaque BSPCE à une ADPA de valeur nominale 1 € et souscrites au prix de 1 €. À la suite de l'exercice de ces BSPCE, la société a procédé à une augmentation de capital de 298 050 € ;
 - le Président a constaté que 19 870 BSPCE 2023 étaient devenus caducs à la suite de la cessation des fonctions de certains salariés de la société ;
 - 74 512 BSPCE 2024 ont été exercés donnant droit pour chaque BSPCE à une ADPA de valeur nominale 1 € et souscrites au prix de 1,34 €. A la suite de l'exercice de ces BSPCE, la société a procédé à une augmentation de capital de 74 512 € assortie d'une prime d'émission de 25 334,75 € ;
 - le Président a constaté que 19 870 BSPCE 2024 étaient devenus caducs à la suite de la cessation des fonctions de certains salariés de la société ;
 - 5 055 649 obligations convertibles en actions de préférence de catégorie 1 ont été exercées donnant lieu à une augmentation de capital de 5 055 649 € par l'émission de 5 055 649 ADP1 de valeur nominale 1 € souscrites au prix de 1 €. A la suite de la conversion des 5 055 649 OCA, le Président a constaté que les 5 055 649 bons de souscription d'actions de préférence de catégorie 1 attachés aux OCA sont devenus automatiquement caducs.

- Lors de la décision des associés du 29 avril 2025,
 - les sociétés W3 et Imavenir ont démissionné de leurs fonctions, respectivement, de Président et de Directeur Général de la société 2CED Holding ;
 - la société 2CED Développement a été nommée Président de la société 2CED Holding
 - les 10 558 859 actions de préférence de la société 2CED Holding transférés par ses associés à la société 2CED Développement ont été converties en actions ordinaires.

- Le 29 avril 2025, la société a procédé au remboursement anticipé de ses emprunts souscrits à hauteur de 4 943 355 €.

- Le 29 avril 2025, la société a cédé 1 action de la société 2CED à la société 2CED Développement de valeur nette comptable 674 € au prix de 1 784 €.

- Le 12 novembre 2025, le Président a constaté l'attribution définitive de 24 999 actions gratuites ADP 2 de la société et l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 24 999 € par l'émission de 24 999 AGADP 2 d'une valeur nominale de 1 €, imputée sur la prime d'émission à hauteur de 24 999 €.

A l'issue de ces opérations, le capital social de la société est passé de 9 413 481 € à 14 886 691 €.

1.2. Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

- Le 1^{er} janvier 2026, le groupe d'intégration fiscal constitué des sociétés 2CED Holding et 2CED a pris fin.
- Le 1^{er} janvier 2026, la société intègre le groupe d'intégration fiscale composé des sociétés 2CED Holding, 2CED et 2CED Développement, la société mère.

2. Principes et méthodes comptables

2.1. Principes généraux

2.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf indication contraire, les informations sont présentées en euros.

2.1.2. Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation :

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

2.1.3. Principales méthodes retenues lorsqu'il existe un choix de méthode ou lorsqu'il n'existe pas de méthode explicite applicable à la transaction

Notre entité a fait un choix de méthode comptable concernant :

- Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9 : Actif comme frais d'établissement ;
- Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1 : Incorporation dans le coût de l'actif.

2.1.4. Information d'importance significative nécessaire à la bonne compréhension des comptes annuels qui ne serait pas détaillée par ailleurs dans l'annexe

Néant.

2.2. Changement de règles et méthodes comptables

2.2.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Les reclassements opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Les comptes courants d'associés créditeurs précédemment comptabilisés en 2024 continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Emprunts et dettes financières divers ». Les comptes courants d'associés créditeurs comptabilisés en 2025 sont présentés en autres dettes.

2.2.2. Changements de méthode comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.2.3. Changements d'estimation comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de d'estimation comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.2.4. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés par la suite.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

3.1.1. État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelle	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	475	-	-	475
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	20 376 628	-	674	20 375 953
	Autres titres immobilisés	15	-	-	15
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IV	20 376 643	-	674	20 375 969
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	20 377 118	-	674	20 376 444

3.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		475	-	-	475
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		475	-	-	475

3.1.3. Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	2 ans
Frais d'acquisition de titres	Dérogatoire	5 ans

3.1.4. Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	475	-	-	-	-	475
Corporelles	-	-	-	-	-	-
Financières	-		-		-	-
TOTAL	475	-	-	-	-	475

3.1.5. Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

3.1.5.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.5.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières et titres de participation sont évalués à leur coût d'achat.

Lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure à la valeur d'actif brut, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

3.1.5.3. Frais d'acquisition de titres de participation

Les frais d'acquisition de titres de participation sont comptabilisés à l'actif du bilan pour 774 234 €.

Ils donnent lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires sur 5 ans :

- Amortissements dérogatoires au passif du bilan : 332 603 € ;
- Dotation aux amortissements dérogatoires en charges exceptionnelles : 154 847 €.

3.1.6. Informations relatives aux filiales et participations

Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
A. Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
2CED	12 139 195	99,997%	20 375 953	20 375 953	-	-	11 828 501	5 634 517	0	Comptes annuels 31/12/2025

3.2. Actif circulant

3.2.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	-	-	-	
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	-	-	-	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	9 941	9 941	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		1 820 137	1 820 137	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	
TOTAL		1 830 078	1 830 078	-	

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

3.2.2. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	-

3.2.3. Actif circulant / dépréciations

3.2.3.6. Tableau des dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.3. Dépréciations de l'actif

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.4. Capitaux propres

3.4.1. Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice :	9 413 481	9 413 481
Mouvements :	5 453 210	5 453 210
Position fin de l'exercice :	14 866 691	14 866 691

3.4.2. Actions propres, parts bénéficiaires

La société ne détient aucune action propre à la clôture de l'exercice.

3.4.3. Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	9 413 481	5 453 210	-	14 866 691
Réserves, primes et écarts	422 406	25 335	24 999	422 742
Report à nouveau	-	-	536 362	-536 362
Résultat	-536 362	536 362	747 115	-747 115
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	177 756	154 847	-	332 603
Autres	-	-	-	-
TOTAL	9 477 280	6 169 754	1 308 476	14 338 558

Les opérations sur le capital intervenues au cours de l'exercice 2025 sont décrites dans le paragraphe 1.1 de l'annexe « Evènements principaux de l'exercice ».

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des instruments dilutifs émis par la société ont soit été exercés ou soit sont devenus caducs (cf. 1.1 Evènements principaux de l'exercice).

3.4.1. Obligations convertibles en action

En date du 08/11/2023, émission de 5 055 649 obligations convertibles en action (OCA), au prix de 1 € par obligation. Un bon de souscription d'actions (BSA) est adossé à chaque obligation et permet de souscrire à une action. Chaque BSA ne pourra être exercé que dans la mesure où l'obligation à laquelle il est adossé est toujours active.

Une prime est prévue à échéance des obligations en cas de non-conversion de ces dernières. Le terme du contrat est fixé au 31 décembre 2030.

La société avait fait le choix de ne pas provisionner la prime associée à l'éventuelle non-conversion des obligations.

L'emprunt obligataire convertible en actions émis par la société a été converti en date du 29 avril 2025. Cf. 1.1 « Evènements principaux de l'exercice ».

3.4.2. Provisions réglementées

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	177 756	154 847	-	332 603
Dont majorations exceptionnelles	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	177 756	154 847	-	332 603

3.5. Passifs et provisions

3.5.1. Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	177 756	154 847	-	332 603
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	177 756	154 847	-	332 603

3.6. Dettes

3.6.1. Dettes financières et autres dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		9 434	9 434	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	754 835	754 835	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	101	101	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		7 197 572	7 197 572	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		1 275	1 275	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		7 963 217	7 963 217	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 999 004
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

3.6.2. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	202 735
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 640
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	205 375

3.6.3. Passifs non comptabilisés

Néant.

3.7. Compte de résultat

3.7.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises			
Production vendue :			
— Biens			
— Services	100 623		100 623
Chiffre d'affaires net	100 623		100 623

3.7.2. Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

3.7.2.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Afférents à la certification des comptes	2 200
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires totaux	2 200

3.7.2.2. Résultat exceptionnel

Nature	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel		
Ecritures comptables d'origine purement fiscale	154 846	
Changements de méthode comptables comptabilisés en résultat plutôt qu'en capitaux propres		
Corrections d'erreurs		
TOTAL		

3.7.2.3. Résultat financier

Nature	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des emprunts	74 252	
Intérêts des comptes courants	215 719	12 984
Intérêts des emprunts obligataires	82 414	
Intérêts bancaires	4 497	
Cession immobilisations financières	674	1 784
TOTAL	377 557	14 768

4. Informations relatives à la fiscalité

4.1. Impôt sur les bénéfices

4.1.1. Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
— Résultat avant impôts		-852 386	-154 847
Impôt au taux de :	-25%	-	-
— Impôt sur PVLT		-	-
— Economie d'impôts intégration fiscale		260 118	
Résultat après impôts		-592 268	-154 847

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

4.1.2. Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale applicable entre la SAS 2CED et la SAS 2CED Holding, la société mère, repose sur le principe général de neutralité.

Ainsi, le montant de l'impôt mis à la charge de la filiale par la société mère est celui dont la filiale aurait dû s'acquitter envers le Trésor si elle n'était pas devenue membre du groupe intégré, donc en l'absence de convention.

Les éventuelles économies d'impôt sont définitivement attribuées à la société mère. L'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale est de 260 118 €.

5. Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

5.1. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Aucune transaction significative et non conclue aux conditions normales de marché, effectuée par la société avec des parties liées au sens de l'article R.123-199-1 du code de commerce, n'a été recensée.

6. Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1. Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Néant		

6.2. Autres opérations non inscrites au bilan

Néant.

7. Informations relatives à l'effectif

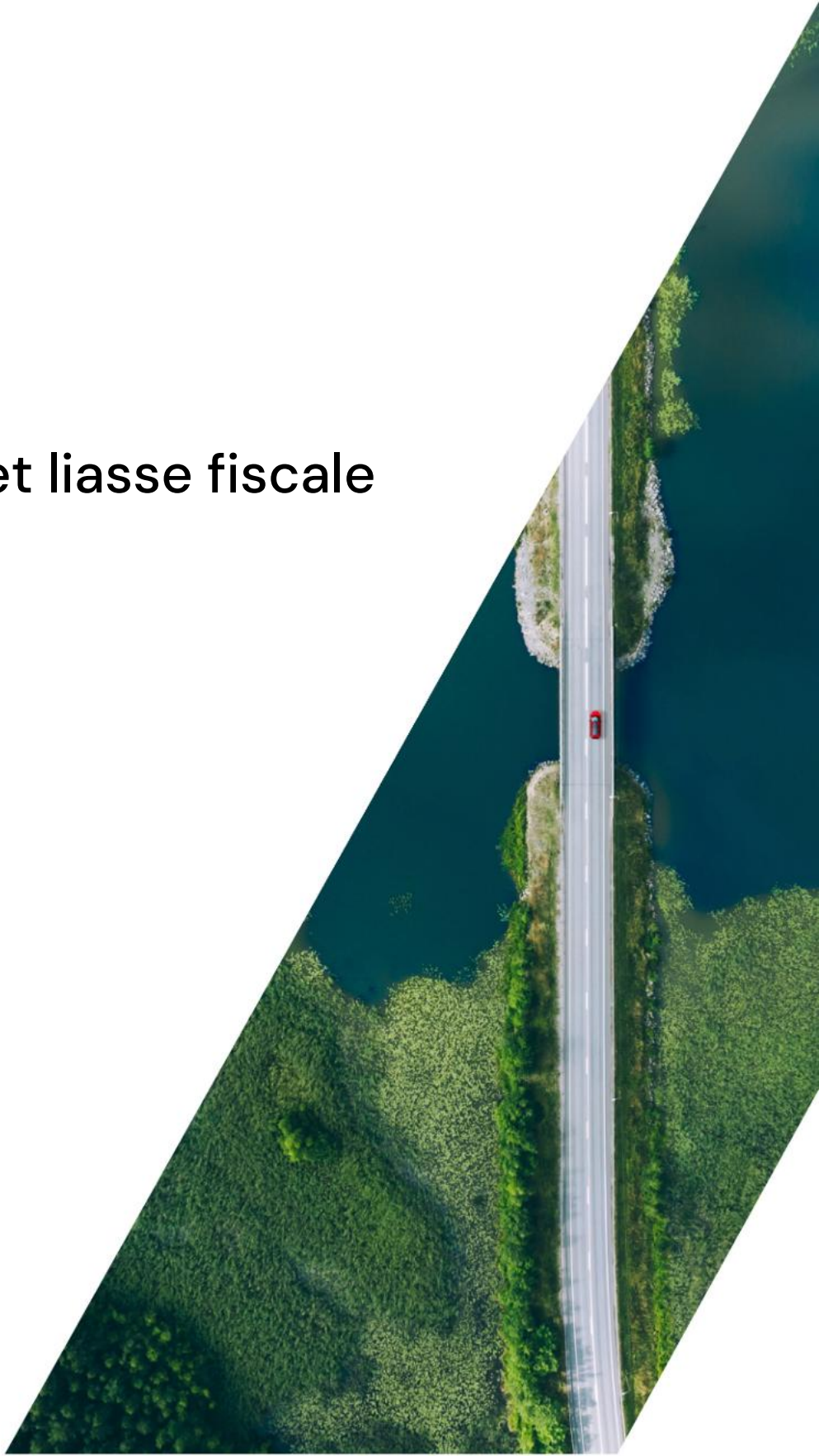
7.1. Informations relatives à l'effectif

La société ne compte aucun salarié.



SAS 2CED Holding

Déclarations et liasse fiscale





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 2CED Holding	
SIRET 9 8 0 4 1 3 0 0 9 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
8 Allée Baco	
44000 Nantes	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 2 4
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	9 8 0 4 1 3 0 0 9 0 0 0 1 3

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	1007233
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>
Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP
Examen de conformité fiscale	

<input type="checkbox"/> Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
RYDGE Conseil 7 BD ALBERT EINSTEIN BP 41125 44300 NANTES	
Tél: 0228241001	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: Nantes
	Qualité et nom du signataire: SARL W3 - Président
	Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2CED Holding</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>8 Allée Baco 44000 Nantes</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
Numéro SIRET * <u>9 8 0 4 1 3 0 0 9 0 0 0 1 3</u>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2015</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	475	AC	475		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	20375953	CV	20375953		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	15	BE	15		
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (II)		BJ	20376443	BK	475	20375968
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	1830077	CA	1830077	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	95728	CG	95728		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	1925806	CK	1925806		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	22302250	IA	475	22301775
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Edité à partir de Loop V5/44.0

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2CED Holding

 Néant *

Exercice N 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :14866691..)	DA	14866691
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	109084
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15683
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="BI"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG	297974
	Report à nouveau	DH	-536362
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-747114
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	332602
	TOTAL (I)	DL	14338557
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9434
	Dettes fiscales et sociales	DY	754936
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7198846
Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	7963217
	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	22301775
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7963217	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	100623	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		100623	FK		FL	100623
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	100627
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	586892	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3332	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	590224	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-489596	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12984	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1783	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	14767	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	377557	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	377557	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-362789	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-852386	

Désignation de l'entreprise		SAS 2CED Holding		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	154846	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	154846	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	-154846	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	-260118	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	115395	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	862510	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	-747114	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	12984
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	215719
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Détail en annexe					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CED Holding

Exercice N, clos le : 31122025

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	154846
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	154846
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SAS 2CED Holding		31122025		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	475	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2		KP		KQ	KR
				KS		KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KV		KW	KX
				KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		LB		LC	LD
		Matériel de transport *		LE		LF	LG
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LH		LI	IJ	
	Emballages récupérables et divers *		LK		LL	LM	
	Immobilisations corporelles en cours		LN		LO	LP	
Avances et acomptes							
TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
	Autres participations		8U	20376627	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P	15	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V	
	TOTAL IV			LQ	20376642	LR	1S
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	20377118	ØH	ØJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	LW
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LY
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	MN
		Matériel de transport		IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA
Avances et acomptes			NC		ND	NE	
TOTAL III			IY		NG	NH	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	674	ØY
	Autres titres immobilisés		I1		2B	15	2C
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F
	TOTAL IV			I3		NJ	674
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	674	ØL
						20375953	ØZ
						20375968	2H
						20376443	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2CED Holding	31122025	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY	475		EL			EM			EN	475	
Fonds commercial		RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE			PF			PG			PH		
TOTAL I		RK	475		RM			RN			RO	475	
Terrains		PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			QE			QF			QG		
	Matériel de transport	QH			QI			QJ			QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM			QN			QO		
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS			QT		
TOTAL II		QU			QV			QW			QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	475		ØP			ØQ			ØR	475	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL	154846					NM					NO	154846	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP	154846	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	154846
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	154846		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	154846		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2CED Holding		31122025			Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	177755	TM	154846	TN	TO	332602
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	177755	TS	154846	TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		02		03		04		05
		9U		9V		9W		9X
		06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	177755	UB	154846	UC		UD	332602
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ	154846	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9940	9940	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	1820136	1820136		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX			VT	1830077	VU	1830077	
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9434	9434			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	754835	754835		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	101	101		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	7197572	7197572			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1274	1274			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	7963217	VZ	7963217	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9999004	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise SAS 2CED Holding		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input checked="" type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le 31/12/2025						
I. RÉINTÉGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7				
							-260118			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme					{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0%	I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						{ Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions	WN		
								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
					TOTAL I	WR	-260118			
II. DÉDUCTIONS					PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	747114			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV			
						- imposées au taux de 0 %	WH			
						- imposées au taux de 19 %	WP			
						- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW			
						- imputées sur les déficits antérieurs	XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A		XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY				
Majoration d'amortissement *						XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindécies A)	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF	
			ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH)		
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC	
			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD	
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI			Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	747114			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					{	Bénéfice (I moins II)	XI			
						Déficit (II moins I)		XJ	1007232	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL						BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	1007232	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2CED Holding</u>		31122025	Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	90577	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	90577	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	90577	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CED Holding

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS 2CED Holding													Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB							
						– Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-536362		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	-536362		Report à nouveau	ZG	-536362							
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-536362								
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	– Sous-traitance										YT			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ			
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	573781		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5852		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	7257		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	586892		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	3332		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS										9Z			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	3332		
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	20125		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	117665		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4,55 %		
	– Numéro de centre agréé * XP													
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)													
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		-1007232	Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL								
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC								
	Groupe: résultat d'ensemble JD		3893827	Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO								
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		9 8 0 4 1 3 0 0 9 0 0 0 1 3								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2CED Holding

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1 26/10/2023 TITRE 2CED	674				674
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
	TOTAL		674			

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1 1783	1109	1109				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL	1783	1109	1109			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Edité à partir de Loop V57470

Désignation de l'entreprise : SAS 2CED Holding					
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
		Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>		Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale		1109			
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)	1109			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 2CED Holding Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5 ❹
		À 19 %, ou à 15 % ❺	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❻			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2CED Holding</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 2CED Holding		Néant ①*
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 5 et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 5		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP
Dont apprentis		YF
Dont handicapés		YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	100623
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	100623
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	586892
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	586892
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	-486264
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EY	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation		HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

N° SIRET 9 | 8 | 0 | 4 | 1 | 3 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2CED Holding

ADRESSE (voie) 8 Allée Baco

CODE POSTAL 44000 VILLE Nantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	14866691
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	14866691

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 2 CED DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 9 | 4 | 1 | 7 | 3 | 7 | 3 | 2 | 2 | % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 14866691

Adresse : N° 8 Voie ALLEE BACO

Code Postal 44000 Commune NANTES Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

N° SIRET | 9 | 8 | 0 | 4 | 1 | 3 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS 2CED Holding

ADRESSE (voie) | 8 Allée Baco

CODE POSTAL | 44000 | VILLE | Nantes

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique | SAS | Dénomination | 2CED Allovoisin

N° SIREN (si société établie en France) | 7 | 9 | 2 | 2 | 0 | 9 | 9 | 6 | 7 | | % de détention | 100,00

Adresse : N° | 8 | Voie | allée Baco

Code Postal | 44000 | Commune | Nantes | Pays | FR

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | | | | | | | | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code Postal | | Commune | | Pays | |

Édité à partir de Loop V5.44.0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.


IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 2CED Holding	
SIRET 9 8 0 4 1 3 0 0 9 0 0 0 1 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
8 Allée Baco	
44000 Nantes	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 2 4
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 3893828	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>
Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X LOOP
Examen de conformité fiscale	

<input type="checkbox"/>	Prestataire de confiance :
--------------------------	----------------------------

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
RYDGE Conseil 7 BD ALBERT EINSTEIN 44300 NANTES	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: Nantes
	Qualité et nom du signataire: SARL W3 - Président
	Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	

SAS 2CED Holding

31/12/2025

LIBELLE	MONTANT
Bénéfice imposable au taux normal de 25 % (Groupe)	3893828

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 2CED Holding

N° SIRET : | 9 | 8 | 0 | 4 | 1 | 3 | 0 | 0 | 9 | 0 | 0 | 1 | 3 |

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

I - RÉINTÉGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	-260118
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	

TOTAL I E 3 align="right">-260118

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

	E 4	747114
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	
Plus-values nettes à long terme	E Y	
	E 6	
	E Z	
	E 7	
	E 8	
	I 9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F 1 align="right">747114

Bénéfice (I – II)	F 2	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	F 3	1007232
Déficit (II – I)	F 4	
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	F 6	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*	F 8	
Bénéfice	F 9	1007232
Résultat fiscal		
Déficit		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Néant *

Dénomination de la société : SAS 2CED Holding

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025
clos le : 31122025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	715149
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	715149
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1007232
Total des déficits restant à reporter	H9	1722382

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS 2CED Holding

N° SIRET 9 8 0 4 1 3 0 0 9 0 0 0 1 3

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

Néant

SIREN, Forme juridique Dénomination des sociétés	Type réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précisions sur l'utilisation de crédits d'impôts (Utilisation de valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
2LI-Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	
3IV-Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
ART-Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
AUD-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
BIO-Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
CCI-Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
CIC-Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
CIN-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	
CIO-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
CIR-Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
CJV-Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
COL-Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
COM-Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
COR-Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
CPE-Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CPG-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
CRC-Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
CSV-Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
EOM-Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	
FAM-Crédit d'impôt famille	
FOR-Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
HVE-Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
MEC-Réduction d'impôt au titre du mécénat	
PHO-Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
PRE-Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
PTR-Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
PVM-Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
REB-Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
RAC-Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
RTA-Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
RTD-Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	
TZM-Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
VEL-Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
AUT-Autres crédits d'impôts	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT
ET CRÉANCES IMPUTABLES**

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
TOTAL	0	0	0
	LK	LM	LN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société : SAS 2CED Holding

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025
clos le : 31122025

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DÉFICITS*		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)*	KD	
Déficits reportables (différence KC – KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **SAS 2CED Holding**
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIRET Société intégrée : **98041300900013**
Exercice ouvert le : **01012025** clos le : **31122025**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				1007232
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	1007232
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	1007232

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : **SAS 2CED**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : **79220996700035**

Exercice ouvert le : **01012025**

clos le :

31122025

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	4901060	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	4901060	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	4901060	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : **2CED Holding**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée :

Exercice ouvert le :

01012025

clos le :

31122025

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		4901060		1007232
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 01/01/2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 <i>undecies</i>) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	4901060	CY	1007232
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	3893827	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %						
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽⁶⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

- (1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contrevention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS 2CED Holding

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 98041300900013

Exercice ouvert le : 01012025 clos le : 31122025

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA	FB	FC	FD	FE	FF
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019						
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG				FH	
TOTAL	FK				FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL						
DÉFICIT FL – FK				FM		FN

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
	GB		F2		F3		GF		F4	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe										
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7					E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société **SAS 2CED Holding**

N° SIRET **98041300900013**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012025** clos le : **31122025**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 %⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5		
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-1007232
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-1007232

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



1

Dénomination de la société mère :																				
SIREN de la société mère :																				
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :																				
SIREN de la société intégrée :																				
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :																				
Exercice ouvert le :																				
										clos le :										
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2)															MB					
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD					
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI										
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO					
TOTAL										MP					MQ					

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société-mère	SAS 2CED Holding																
SIREN de la société-mère	9	8	0	4	1	3	0	0	9	0	0	0	1	3			
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble des résultats																	
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	2	5	clos le :	3	1	1	2	2	0	2	5

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET NON ENCORE RAPPORTÉES OU DÉDUITES

Bien	Propriétaires successifs	Valeur d'origine (1)	Amortissements déduits (2)	Suppléments d'amortissements (3)
NO	NP	NQ	NR	NS
		Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019		
		<input type="checkbox"/> Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée <input type="checkbox"/> Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)		

Plus ou moins-values non encore imposées (4)							
NT							
Plus-values				Moins-values			
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
<input type="checkbox"/> Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée <input type="checkbox"/> Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)							

- (1) Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n° 250.
- (2) Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.
- (3) Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 *quater*-0 ZH de l'annexe III au CGI.
- (4) Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement ; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS 2CED Holding

N° SIRET 98041300900013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012025

clos le : 31122025

Néant *

I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	11929125
Plus-values à 19 % (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-6 ^e alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération: montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	3893827
	Déficit	HC	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	3893827
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE						
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit: cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
 LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ
 D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE**

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SAS 2CED Holding

N° SIREN de la société mère: 980413009

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025

I-A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	9 8 0 4 1 3 0 0 9 SAS 2CED Holding 8 Allée Baco 44000 Nantes	Adresse			
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse	7 9 2 2 0 9 9 6 7 SAS 2CED 8 allée Baco 44000 Nantes FR	Adresse		100,00	
Siren Forme Juridique Dénomination Adresse		Adresse			

I-B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	Statut de l'entreprise (3)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination Adresse					
Dénomination Adresse					
Dénomination Adresse					

II A : Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège	
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											
Siren										Adresse	
Forme Juridique											
Dénomination											
Adresse											

II B : Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère »

**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT**

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : SAS 2CED Holding

N° SIREN de la société mère: 98041300900013

Exercice ouvert le : 01012026 et clos le : 31122026

I A : Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	1 ^{er} exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente (intégration horizontale)	
				Directe (2)	Indirecte (2)
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren					
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					

I B : Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut de l'entreprise (3)	Impôt étranger équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société est soumise (4)	Taux de détention par la société mère ou entité mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Dénomination						
Adresse						
Dénomination						
Adresse						
Dénomination						
Adresse						

II A : Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés										Adresse du principal établissement si différente de l'adresse du siège
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										
Siren										
Forme Juridique										
Dénomination										
Adresse										

II B : Liste des sociétés qui cessent d'être des sociétés intermédiaires, entité mère non résidente ou des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	Statut antérieur de l'entreprise (3)
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			
Dénomination			
Adresse			

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95 % au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Préciser la mention : « société intermédiaire », « entité mère non résidente » ou « société étrangère ».

(4) Mentionner l'impôt équivalent à l'impôt sur les sociétés auquel la société intermédiaire ou étrangère, entité mère non résidente est soumise conformément au 1^{er} de l'article 46 quater-O ZD de l'annexe III au CGI.

Annexe 2

Bilan et compte de résultat de la Société Absorbante

Situation intermédiaire

2CED DEVELOPPEMENT

31/12/2025

Ce document contient 11 pages





2CED DEVELOPPEMENT

Comptes



2CED DEVELOPPEMENT

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires			
		Fonds commercial			
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
	TOTAL				
Immobilisations financières (2)	Participations	55 136 490		55 136 490	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	55 136 490		55 136 490	
Total de l'actif immobilisé (III)		55 136 490		55 136 490	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements			
		En-cours de production de biens			
		En-cours de production de services			
		Produits finis			
		Marchandises			
		TOTAL			
	Créances (3)/(4)	Avances et acomptes versés sur commandes			
		Créances Clients et Comptes rattachés	297 166		297 166
		Autres créances	1 542 104		1 542 104
		Charges constatées d'avance	6 824		6 824
		Capital souscrit appelé, non versé			
		TOTAL	1 846 094		1 846 094
	Divers	Actions propres			
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	77 296		77 296	
	TOTAL	77 296		77 296	
Total de l'actif circulant (IV)		1 923 391		1 923 391	
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		57 059 882		57 059 882	
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à moins d'un an (4) Dont à plus d'un an				1 846 094	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

2CED DEVELOPPEMENT

Passif		Au 31/12/2025		
Capitaux propres	Capital (dont versé : 25 378 998)	25 378 998		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	719 978		
	Écarts de réévaluation			
	Écarts d'équivalence			
	Réserves :			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 205 784			
Situation nette avant répartition	24 893 191			
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	18 232			
Total des capitaux propres (I)		24 911 423		
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
Total des autres fonds propres (I bis)				
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	Total des provisions (II)			
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées	11 171 208		
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 500 000		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	137 448		
	Instruments financiers à terme			
	Total des emprunts et dettes assimilées		30 808 656	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 301		
	Dettes fiscales et sociales	49 528		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	983 972			
Produits constatés d'avance				
Total des dettes (III)		32 148 459		
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)		57 059 882		
Renvois	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	(1) Dont emprunts participatifs			
(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	4 262 965			

2CED DEVELOPPEMENT

		France	Exportation	Du 05/03/2025 Au 31/12/2025 10 mois		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens					
	- Services	448 886		448 886		
	Montant net du chiffre d'affaires	448 886		448 886		
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions					
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					
	Autres produits			0		
Total des produits d'exploitation (I)				448 886		
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					
	Variation de stocks					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					
	Variation de stocks					
	Autres achats et charges externes (1)					
	Impôts, taxes et versements assimilés			955 618		
	Salaires					
	Cotisations sociales					
	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations :</i>					
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements					
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
	Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)				955 618		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-506 731		
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)			
Produits financiers	De participations (2)			39 559		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)					
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			353		
	Reprises sur dépréciations et provisions					
	Différences positives de change					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)				39 912		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
	Intérêts et charges assimilées (3)			720 733		
	Différences négatives de change					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des charges financières (VI)				720 733		
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				-680 820		
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				-1 187 552		

2CED DEVELOPPEMENT

		Du 05/03/2025 Au 31/12/2025 10 mois	
Produits exceptionnels (4)	(VII)		
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)	18 232	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)	-18 232	
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		488 798	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 694 583	
BÉNÉFICE OU PERTE		-1 205 784	
(1) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées			
(3) Dont intérêts concernant les entités liées			
(4) Dont	- Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont	- Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		



2CED DEVELOPPEMENT

Comptes détaillés



Page : 8 / 11

2CED DEVELOPPEMENT

Période du 05/03/2025 au 31/12/2025 (Situation)

Bilan Actif	31/12/2025	Néant	%
Participations	55 136 490,55	0,00	NS
26100000 TITRES 2CED	1 783,55	0,00	NS
26102000 TITRES 2CED HOLDING	54 999 995,00	0,00	NS
26103000 FRAIS ACQUISITION TITRES 2CED HOLDING	134 712,00	0,00	NS
Total immobilisations financières	55 136 490,55	0,00	NS
Total actif immobilisé	55 136 490,55	0,00	NS
Créances Clients et Comptes rattachés	297 166,80	0,00	NS
41110000 Clients	297 166,80	0,00	NS
Autres créances	1 542 104,00	0,00	NS
44566400 TVA ACHAT 20%	49 728,80	0,00	NS
44583000 RBT TVA DEMANDE	74 782,00	0,00	NS
44586400 TVA SUR FNP et AAE	1 018,20	0,00	NS
45100000 2CED	1 390 000,00	0,00	NS
45880000 2CED DEVELOPPEMENT INTERETS COURUS CC	26 575,00	0,00	NS
Charges constatées d'avance	6 824,13	0,00	NS
48600000 CHARGES D'AVANCE	6 824,13	0,00	NS
Total créances	1 846 094,93	0,00	NS
Disponibilités	77 296,81	0,00	NS
51200000 BANQUE CMB	4 168,74	0,00	NS
51200300 ACTIVE EPARGNE	65 353,15	0,00	NS
51200400 ABEI	7 774,92	0,00	NS
Total divers actifs circulants	77 296,81	0,00	NS
Total actif circulant	1 923 391,74	0,00	NS
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	57 059 882,29	0,00	NS

2CED DEVELOPPEMENT

Période du 05/03/2025 au 31/12/2025 (Situation)

Bilan Passif	31/12/2025	Néant	%
Capital	25 378 998,00	0,00	NS
10100000 CAPITAL	25 378 998,00	0,00	NS
Primes d'émission, de fusion, d'apport	719 978,00	0,00	NS
10410000 PRIME D'EMISSION	719 978,00	0,00	NS
Résultat de l'exercice	-1 205 784,96	0,00	NS
Résultat de l'exercice	-1 205 784,96	0,00	NS
Provisions réglementées	18 232,25	0,00	NS
14500000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRE FRAIS ACQUISITION TITR	18 232,25	0,00	NS
Total capitaux propres	24 911 423,29	0,00	NS
Emprunts obligataires convertibles	11 171 208,00	0,00	NS
16110000 EMPRUNT OBLIGATAIRE OCABSAP - 11 000 KE	11 000 000,00	0,00	NS
16180000 INTERETS COURUS DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON C	171 208,00	0,00	NS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 500 000,00	0,00	NS
16400000 EMPRUNT CMB	19 500 000,00	0,00	NS
Emprunts et dettes financières diverses	137 448,00	0,00	NS
16880000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	137 448,00	0,00	NS
Total emprunts et dettes assimilées	30 808 656,00	0,00	NS
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 301,80	0,00	NS
40110000 Fournisseurs	300 192,60	0,00	NS
40810000 Fournisseurs - Factures non parvenues	6 109,20	0,00	NS
Dettes fiscales et sociales	49 528,24	0,00	NS
44571600 TVA COLLECTEE 20%	49 528,24	0,00	NS
Autres dettes	983 972,96	0,00	NS
45110000 2CED HOLDING	983 972,96	0,00	NS
Total dettes	32 148 459,00	0,00	NS
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	57 059 882,29	0,00	NS

2CED DEVELOPPEMENT

Période du 05/03/2025 au 31/12/2025 (Situation)

Compte de résultat	31/12/2025	Néant	%
Production vendue (services)	448 886,20	0,00	NS
70600002 REFACTURATION HOLDING	448 886,20	0,00	NS
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	<i>448 886,20</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Autres produits	0,45	0,00	NS
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	0,45	0,00	NS
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>448 886,65</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Autres achats et charges externes	955 618,49	0,00	NS
61600000 ASSURANCE DIRIGEANT EDOUARD	2 270,37	0,00	NS
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	4 733,00	0,00	NS
61850000 FORMATION	7 000,00	0,00	NS
62140000 PERSONNEL DETACHE	13 164,89	0,00	NS
62150000 DIRECTION	568 078,00	0,00	NS
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	5 091,00	0,00	NS
62262000 HONORAIRES JURIDIQUE	91 898,88	0,00	NS
62570000 RECEPTIONS	3 930,00	0,00	NS
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	259 452,35	0,00	NS
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>955 618,49</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-506 731,84	0,00	NS
Produits financiers de participation	39 559,00	0,00	NS
76151000 INTERETS COMPTES COURANTS	39 559,00	0,00	NS
Autres intérêts et produits assimilés	353,15	0,00	NS
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	353,15	0,00	NS
<i>Total produits financiers</i>	<i>39 912,15</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
Intérêts et charges assimilées	720 733,02	0,00	NS
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	536 519,18	0,00	NS
66151000 INTERETS COMPTES COURANTS	12 984,00	0,00	NS
66160000 INTERETS BANCAIRES	21,84	0,00	NS
66170000 INTERETS DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	171 208,00	0,00	NS
<i>Total charges financières</i>	<i>720 733,02</i>	<i>0,00</i>	<i>NS</i>
2. RÉSULTAT FINANCIER	-680 820,87	0,00	NS
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	-1 187 552,71	0,00	NS
Charges exceptionnelles	18 232,25	0,00	NS
68725000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES FRAIS ACQUISITION T	18 232,25	0,00	NS
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-18 232,25	0,00	NS
BÉNÉFICE OU PERTE	-1 205 784,96	0,00	NS

Annexe 3

Détails des participations détenues par la Société Absorbée

- 28.661 actions de la société 2CED (792 209 967 RCS Nantes).

Annexe 4

Liste des engagements hors bilan donnés et reçus par la Société Absorbée

ENGAGEMENTS DONNES :

Néant

ENGAGEMENTS REÇUS :

Néant